



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 30 août 2023
(OR. en)

12496/23
ADD 1

MI 699
IND 442
COMPET 824
AGRI 475
AGRIFIN 102
AGRILEG 167
VETER 79
DENLEG 39
SAN 495
PHYTOSAN 60
STATIS 51
ECOFIN 842
CADREFIN 114
SEMENCES 50
DELACTION 123

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	21 août 2023
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2023) 4993 final - ANNEXE
Objet:	ANNEXE du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) .../... DE LA COMMISSION complétant le règlement (UE) 2021/690 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation pour le programme pour le marché unique

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2023) 4993 final - ANNEXE.

p.j.: C(2023) 4993 final - ANNEXE



Bruxelles, le 28.7.2023
C(2023) 4993 final

ANNEX

ANNEXE

du

règlement délégué (UE) .../... de la Commission

complétant le règlement (UE) 2021/690 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation pour le programme pour le marché unique

{SWD(2023) 271 final}

ANNEXE

Liste des indicateurs de deuxième niveau en ce qui concerne le cadre de suivi et d'évaluation du programme pour le marché unique visé par le règlement (UE) 2021/690

1. Indicateurs du programme au niveau de la conception
 - a) Indicateurs de réalisation
 - 1) OP 0.1.: nombre et objet des formations organisées portant sur plusieurs domaines d'action (avec un programme commun, un lieu commun, des participants communs ou une date commune)
 - 2) OP 0.2.: nombre d'actions de passation conjointe de marchés: achats communs de bases de données, études communes, enquêtes Eurobaromètre et contrats-cadres communs
 - 3) OP 0.3.: nombre et coûts de développement des projets informatiques communs soutenant plusieurs domaines d'action
 - 4) OP 0.4.: nombre de fois que des crédits de paiement et d'engagement ont été transférés d'une DG à une autre d'une ligne budgétaire à une autre
 - 5) OP 0.5.: effet d'échelle sur les économies en ressources et investissements (outils, personnel, temps) tout au long de la gouvernance des activités administratives, informatiques et de communication
 - b) Indicateurs de résultat
 - 1) RES 0.1.: satisfaction des participants à des formations portant sur plusieurs domaines d'action (avec un programme commun, un lieu commun, des participants communs ou une date commune)
 - 2) RES 0.2.: économies réalisées grâce aux actions de passation conjointe de marchés: achats communs de bases de données, études communes, enquêtes Eurobaromètre et contrats-cadres communs
 - 3) RES 0.3.: mesure du succès de campagnes conjointes
 - 4) RES 0.4.: taux de satisfaction des utilisateurs à l'égard des systèmes informatiques
2. Indicateurs au niveau du contenu — Objectif n° 1: un marché unique plus efficace
 - a) Indicateurs de réalisation
 - 1) OP 1.1.: nombre de domaines d'action couverts par le système d'information du marché intérieur
 - 2) OP 1.2.: nombre de procédures de coopération administrative dans le système d'information du marché intérieur
 - b) Indicateurs de résultat
 - 1) RES 1.1.: estimation des avantages pour les clients découlant de décisions d'interdiction d'ententes

- 2) RES 1.2.: total des dépenses consacrées aux aides d'État relevant du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission¹ en pourcentage du total des aides d'État dans l'UE
- 3) RES 1.3.: estimation des avantages pour les clients découlant d'interventions en matière de concentrations
- 4) RES 1.4.: estimation des avantages pour les clients découlant d'interventions en matière de pratiques anticoncurrentielles autres que des ententes
- 5) RES 1.5.: nombre de visites de «L'Europe vous conseille»
- 6) RES 1.6.: performance de «L'Europe vous conseille»
- 7) RES 1.7.: échanges au titre du système d'information du marché intérieur au total
- 8) RES 1.8.: nombre d'autorités compétentes utilisant le système d'information du marché intérieur

3. Objectif n° 2: soutien aux PME

a) Indicateurs de réalisation

OP 2.1.: nombre de PME bénéficiant d'un financement par des tiers pour participer à des projets visant à renforcer leur compétitivité, leur durabilité et/ou leur numérisation et/ou à innover dans leurs processus d'entreprise

b) Indicateurs de résultat

- 1) RES 2.1.: taux de satisfaction des clients pour les services phares de soutien aux PME
- 2) RES 2.2.: nombre de PME bénéficiant d'un soutien ayant introduit une innovation en matière de processus d'entreprise liée à une adoption technologique conduisant à des progrès dans leur transition écologique (y compris l'amélioration des performances climatiques et/ou une plus grande durabilité)
- 3) RES 2.3.: nombre de PME bénéficiant d'un soutien ayant introduit une innovation en matière de processus d'entreprise liée à une adoption technologique conduisant à une numérisation accrue
- 4) RES 2.4.: nombre de PME bénéficiant d'un soutien (soutien direct/financement par des tiers) ayant amélioré leurs compétences nécessaires pour mettre en œuvre des modèles d'entreprises et des pratiques durables et/ou leurs compétences numériques grâce à leur participation au projet
- 5) RES 2.5.: pourcentage d'entreprises qui sont neutres sur le plan climatique ou qui ont un bilan carbone négatif, ou qui ont déjà mis en place une stratégie à cet effet (c'est-à-dire réduire leur empreinte carbone et devenir neutres sur le plan climatique ou avoir un bilan carbone négatif)

¹ Règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (JO L 187 du 26.6.2014, p. 1).

- 6) RES 2.6.: charge réglementaire
 - 7) RES 2.7.: nombre d'utilisateurs de services numériques ou d'outils d'information numériques fournis par le programme
4. Objectif n° 3: normes européennes efficaces
- Indicateurs de résultat
- 1) RES 3.1.: nombre de pays utilisant les normes internationales d'information financière (IFRS)
 - 2) RES 3.2.: nombre de projets de normes européennes d'information en matière de durabilité élaborés par le groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG) et leur couverture conformément au mandat de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD)
 - 3) RES 3.3.: publication des questions d'intérêt public par le Conseil de supervision de l'intérêt public (PIOB)
5. Objectif n° 4: protection des consommateurs
- a) Indicateurs de réalisation
- 1) OP 4.1.: nombre d'autorités participant aux actions conjointes sur la sécurité des produits (CASP)
 - 2) OP 4.2.: nombre de formations «Consumer Law Ready» et «ConsumerPro»
 - 3) OP 4.3.: nombre de participants aux grands événements de communication sur la politique des consommateurs
 - 4) OP 4.4.: nombre de communiqués de presse des bénéficiaires
 - 5) OP 4.5.: nombre de conférences, séminaires et webinaires organisés par les bénéficiaires
 - 6) OP 4.6.: nombre de réunions avec des commissaires, des députés européens, des représentants du Comité économique et social européen, du Comité des régions et des représentations permanentes
- b) Indicateurs de résultat
- 1) RES 4.1.: résultats des requêtes des consommateurs auprès du réseau des Centres européens des consommateurs (réseau CEC)
 - 2) RES 4.2.: nombre de mesures concernant des produits non alimentaires dangereux signalés sur la plateforme Safety Gate
 - 3) RES 4.3.: nombre d'organismes de règlement extrajudiciaire des litiges bénéficiant d'un soutien
 - 4) RES 4.4.: nombre d'abonnés aux médias sociaux des bénéficiaires
6. Objectif n° 5: sécurité des denrées alimentaires
- a) Indicateurs de réalisation
- OP 5.1.: nombre d'essais d'aptitude interlaboratoires et d'essais comparatifs organisés par les laboratoires de référence de l'UE pour les laboratoires de référence nationaux

b) Indicateurs de résultat

RES 5.1.: taux de satisfaction global des participants à la formation «Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres» en présentiel

c) Indicateurs d'incidence

IMP 5.1.: nombre d'États membres financés qui ont collecté et communiqué en temps utile à l'Agence européenne des médicaments (EMA) des données sur les ventes de médicaments vétérinaires antimicrobiens et l'utilisation de médicaments antimicrobiens chez l'animal

7. Objectif n° 6: statistiques européennes

a) Indicateurs de réalisation

1) OP 6.1.: couverture statistique (mesurée par le nombre d'indicateurs, de sous-indicateurs et de toutes leurs ventilations)

2) OP 6.2.: convivialité du site web d'Eurostat

3) OP 6.3.: nombre de participants aux cours relevant des programmes européens de formation statistique sur les sources et méthodes innovantes pour les statistiques officielles

b) Indicateurs de résultat

1) RES 6.1.: nombre de sessions de la base de données (en millions) par des utilisateurs externes à partir de la base de données de référence d'Eurostat sur le site web d'Eurostat

2) RES 6.2.: actualité des statistiques, mesurée à partir des communiqués de presse concernant un ensemble de statistiques trimestrielles et mensuelles

3) RES 6.3.: nombre de nouveaux ensembles de données statistiques expérimentales publiés

4) RES 6.4.: confiance des utilisateurs dans les statistiques européennes

5) RES 6.5.: nombre d'arrangements administratifs révisés, renouvelés ou signés chaque année par Eurostat avec ses principaux partenaires

6) RES 6.6.: nombre de projets de recherche demandant l'accès aux microdonnées européennes dans la base de données d'Eurostat.

c) Indicateurs d'incidence

IMP 6.1.: nombre d'abonnés d'Eurostat et taux d'engagement sur les médias sociaux